

Lettre de sonse pour Joseph Curéou — 1771 le 8 Janvier

L'an de grace 1771 le 8 Janvier ray donne a Joseph Curéou maffon, se
veuf du village de Magnanges lettre de permission pour s'y aller —
recevoir le benedictin, nuptialle, & se marier le facordylle dans la
eglise parrochiale de Magnanges Diocèse de Nicoleme au Paroisse
veuf de Jean Pallide du village de quily paroisse de Magnanges & a
apres en avoir publié les bans aux prones de nos grand meffes parrochiales
par trois dimanches assavoir le 30 decembre dernier, premier de Janvier
de l'année proche sans avoir de aucun autre empêchement civil ou
canonique, & a plus avoir confesse & communie le susd' qu'il y a, & luy
ay exhibé la commande expresse de vouloir faire autoriser le susd'
certificat par le sering de n'r le grand vicaires de la paroisse de monsign
et par la application de sa seigneurie de monsign ay donne lettre pouvoir
est adreffée au susd' gr grand vicaires en date du 8 Janu. 1771
par T. de Villanot le vicaires